

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Compte Rendu de la Séance du 16 décembre 2021

Date de convocation :

10 décembre 2021

Nombre de membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Procurations : 7

Nombre de votants : 40

**Secrétaire de séance : Mme
GUENEGANT**

Le seize décembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du COSEC à Dinard, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Sophie BEZIER, Monsieur Christian BOURGET, Mesdames Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHÜTZ, Messieurs Vincent DENBY-Wilkes, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Alexandre MOTTE, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Messieurs Jean Luc OHIER, Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Christian POUTRIQUET, Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE PROCURATION : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER à Monsieur Michel PENHOUE, Monsieur Eugène CARO à Monsieur Christian BOURGET, Monsieur Jean Marc DUVAL à Madame Sylvie SARDIN, Madame Frédérique DYEVE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUE, Monsieur Philippe GUESDON à Madame Magali ONEN-VERGER, Madame Patricia MARTINEAU à Monsieur Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN à Monsieur Christian FONTAINE

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Etude sur les mobilités touristiques à l'échelle de la Destination Régionale « Cap Fréhel – Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel » : validation de la phase n° 2 (Préconisations et scénarios) en annexe

A la question de Mme Craveia- Schütz sur l'absence de l'aéroport dans cette étude, le Président précise que ce sujet sera intégré dans l'étude mobilité portée au niveau du Pays de Saint Malo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et 5 abstentions (Mmes NEZOU, ONEN-VERGER MM CARO BOURGET GUESDON)

- VALIDE la phase n°2 de l'étude sur les mobilités touristiques en cours avec les différents acteurs de la Destination touristique « Saint-Malo – Cap Fréhel – Baie du Mont Saint-Michel ».
- RAPPELLE que cette étude doit tenir compte des précédentes études réalisées par les EPCI de la Destination sur ces différentes thématiques.

Approbation du bilan d'entretien des chemins d'intérêt départemental inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 5 abstentions (Mmes NEZOU ONEN-VERGER MM CARO BOURGET GUESDON):

- APPROUVE le bilan d'entretien 2021 ;
- AUTORISE le président à solliciter la subvention annuelle pour 2021.

Finances : Budget principal – Décision modificative n° 2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour et 5 abstentions (Mmes NEZOU ONEN-VERGER MM CARO BOURGET GUESDON) :

VOTE la décision modificative n°2 proposée

Finances : Budget annexe PA Coutelouche – Décision modificative n° 2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour, 5 contre (Mmes NEZOU ONEN-VERGER MM CARO BOURGET GUESDON) :

VOTE la décision modificative n°2 proposée

Finances : Budget principal – Ouverture de crédits par anticipation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix, 5 abstentions (Mmes NEZOU ONEN-VERGER MM CARO BOURGET GUESDON) :

VOTE l'ouverture de crédits par anticipation présentée

Finances : Budget collecte et valorisation des déchets – Ouverture de crédits par anticipation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE l'ouverture de crédits par anticipation présentée

Finances : Tarifs 2022

Mme Guillou se félicite de la politique communautaire en matière de déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE les tarifs 2022 proposés

Ressources humaines : Mise en œuvre RIFSEEP pour le grade d'ingénieur

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité

- D'APPLIQUER les dispositions précédentes à compter du 01/01/2022 aux ingénieurs territoriaux
- DE COMPLETER les délibérations instaurant le régime indemnitaire et le maintien du régime indemnitaire
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Ressources humaines : Charte du télétravail

A la question de M Derenne sur les pratiques des autres intercommunalités, Monsieur Denby-Wilkes précise qu'il n'a pas connaissance de ce qui se fait ailleurs mais que les délégués du personnel (comité technique) ont validé cette démarche qui se veut prudente et évolutive.

Le Président confirme qu'il est en effet convenu de faire le point au bout de six mois lors d'un prochain comité technique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- de mettre en œuvre le télétravail dans les conditions exposées dans la convention jointe
- d'approuver la charte du télétravail qui sera signée par l'agent et par son responsable de service avant la mise en place du télétravail.

Ressources humaines : Lignes directrices de gestion

Le Président présente donc les lignes directrices de gestion au conseil communautaire, qui ne font pas l'objet d'un vote.

Ressources humaines : Création d'un poste pour un accroissement temporaire d'activité au pôle collecte et valorisation des déchets

M Ohier note l'importance de ce document, de bien le rédiger et de bien fixer les objectifs attendus.

M le Président précise que ce document obligatoire conditionne l'obtention de subventions, notamment celle demandée à l'ADEME pour l'étude sur la recyclerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- De créer, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, un emploi non permanent relevant du grade de technicien pour effectuer les missions de rédaction du programme local de prévention des déchets d'une durée hebdomadaire de travail égale 35/35^{ème}, à compter du 01/02/2022 pour une durée de 6 mois renouvelable un fois, soit une période de 12 mois maximum.

Modification du règlement de la déchèterie

Mme Guillou rappelle l'obligation des collectivités d'être exemplaires dans la gestion des déchets.

Le Président rappelle les évolutions règlementaires qui fixent de nouvelles obligations pour les collectivités locales.

MM le Président et Ohier rappellent la sortie du prochain guide des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le règlement de déchèterie présenté

Marché public-marché accord cadre pour les travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à prendre toutes décisions relatives à la passation, l'exécution et au règlement de l'accord cadre à bons de commande voirie 2022-2025. Cette délégation autorise le Président à signer tous les avenants et modifications liés à ce marché.
- AUTORISE le Président à signer tous les bons de commande relevant du marché dans la limite de crédits inscrits au budget.

Délibération n° 2021- 159

Subvention – Triathlon Dinard Côte d'Emeraude 2021.

M Denby-Wilkes rappelle que cette manifestation sportive engendre pour le territoire des recettes importantes aussi bien pour les hébergeurs que les restaurateurs et d'une manière générale le tissu économique local.

M Y. Poutriquet estime que l'organisateur perçoit les inscriptions des participants, ce qui procure les recettes nécessaires.

M Denby-Wilkes précise que la question à se poser est de savoir si l'on souhaite avoir une manifestation de cette envergure sur notre territoire. Concernant le coût des inscriptions, l'engagement financier de la communauté de communes et le soutien des communes pourrait permettre de prévoir un tarif différencié pour les habitants du territoire.

M Penhouet rappelle l'histoire de cette manifestation qui au fil des ans a pris de l'ampleur et qu'il faut en effet se poser la question de vouloir ou non une manifestation d'envergure nationale.

M Y. Poutriquet interroge sur les relations entre l'association, ses bénévoles et la société organisatrice.

Mme Guillou rappelle que les associations sont libres de choisir leurs partenariats.

M Denby-Wilkes confirme que la société en charge de l'organisation est bien une société privée mais qu'il est exagéré d'annoncer qu'elle profite de la manifestation. Cette dernière est une réussite, elle apporte une dynamique et profite à tous les acteurs économiques.

M Salmon confirme que cette manifestation engendre pour l'économie locale des retombées importantes, y compris la taxe de séjour, et que de fait, le soutien financier de la communauté de communes est parfaitement cohérent.

M Penhouet souhaite rappeler le travail formidable des bénévoles et ce depuis 10 ans, une belle fête populaire.

M C. Poutriquet demande si le vote proposé ce soir est valable que pour cette année ou est ce que cette subvention deviendra récurrente.

M Denby-Wilkes répond que cela sera à décider l'an prochain, en fonction des discussions qui auront lieu.

M C. Poutriquet estime que la manifestation se réalisera même sans subvention de la CCCE et qu'une subvention indirecte (mise à disposition de matériels...) lui semble plus acceptable qu'une subvention directe.

M Leroy aurait préféré que la subvention soit versée à l'association, plutôt qu'à la société.

M Denby-Wilkes rappelle qu'il est proposé pour 2021 de voter comme proposé et de voir ultérieurement pour les années futures.

M Loisançe demande si la Route du Rhum fait l'objet de financements de la commune de St Malo.

M Denby-Wilkes rappelle l'exemple des communes qui paient très cher pour être « ville étape » du Tour de France cycliste, car cela engendre pour elles des retombées très importantes.

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 8 voix contre (MM CARO BOURGET GUESDON LEROY Y.POUTRIQUET Mmes DUHIL NEZOU ONEN-VERGER), 4 abstentions (Mmes BEZIER CARFANTAN MM DERENNE C.POUTRIQUET), le conseil communautaire :

VOTE une subvention de 9 500 € à l'organisateur du Triathlon Dinard Côte Émeraude, l'agence Exaequo communication.